

15 Question de Mme Valérie Déom à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "la consommation d'alcool sur le lieu de travail" (n° 6767)

15 Vraag van mevrouw Valérie Déom aan de vice-eerste minister en minister van Werk en Gelijke Kansen over "het alcoholgebruik op het werk" (nr. 6767)

15.01 Valérie Déom (PS): Monsieur le président, madame la ministre, selon l'étude "Securex Health and Safety Solutions" sur la consommation d'alcool des employés en Belgique, plus de 17% des employés consomment chaque jour des boissons alcoolisées sur leur lieu de travail. Il semble par ailleurs que certains employés auraient "appris" à boire sur le lieu de travail, ce qui entraînerait, dans certains cas, des problèmes sérieux au niveau de la santé de l'employé.

Les risques liés à la consommation d'alcool sur le travail effectué dans certains milieux ne sont évidemment pas à négliger.

Les Alcooliques Anonymes ont par ailleurs mené, il y a déjà quelque temps, une campagne d'information ou, en tout cas, de sensibilisation au sujet de cette problématique auprès des ministères, notamment pour mettre en place des personnes-relais dans les administrations, principalement communales et provinciales.

Madame la ministre, disposez-vous de données chiffrées relatives à la consommation d'alcool, autres que celles citées, sur le lieu de travail? Pouvez-vous nous donner des chiffres quant au nombre de personnes qui auraient "appris" à boire ou en tout cas à consommer de l'alcool quotidiennement sur leur lieu de travail? A-t-on noté une augmentation du nombre d'accidents du travail liés à une

15.01 Valérie Déom (PS): Uit de studie Securex Health and Safety Solutions over het alcoholgebruik bij werknemers in België blijkt dat meer dan 17 procent van de werknemers elke dag alcohol drinken op het werk. Beschikt u over andere dan de geciteerde cijfergegevens met betrekking tot het alcoholgebruik op het werk? Kan u ons meedelen hoeveel personen de gewoonte hebben aangenomen om dagelijks alcohol op het werk te drinken? Is er een stijging van het aantal arbeidsongevallen geweest tengevolge van overmatig alcoholgebruik? Neemt het alcoholgerelateerd absentisme toe? Worden er op dat vlak informatiecampagnes overwogen? Wat vindt u van de idee van de Anonieme Alcoholisten om een

consommation abusive d'alcool? L'absentéisme lié à une telle consommation est-il en augmentation? Des campagnes d'information sont-elles envisagées dans les ministères ou même au niveau des entreprises? Qu'en est-il de l'idée de la personne-relais, proposée par les Alcooliques Anonymes? Enfin, les comités de bien-être au travail abordent-ils cette problématique?

15.02 **Joëlle Milquet**, ministre: Monsieur le président, chère collègue, vous abordez un problème réel.

Il est évident que la diminution des assuétudes au travail fait partie d'un des objectifs clairs et constitue un des points importants du plan et de la stratégie nationale pour le bien-être et la sécurité au travail. Cette question faisant partie de la problématique de la Santé, ma collègue ministre de la Santé est donc également compétente en la matière.

L'objectif actuel est que chaque entreprise élabore une politique en matière d'alcool au travail. En effet, l'employeur a l'obligation de faire en sorte que le travail puisse se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité et de santé.

Or, la consommation d'alcool au travail est un des nombreux facteurs qui a une influence négative sur la sécurité, mais aussi sur la santé des travailleurs et de leur entourage.

L'idée est d'intégrer, dans la politique de prévention de l'entreprise, une politique en matière d'alcool propre à l'entreprise. Dans cette perspective, dans l'accord interprofessionnel du 2 février 2007, le Conseil national du Travail s'est engagé à conclure une convention collective de travail visant à ce que chaque entreprise mène une telle politique.

Les travaux sont toujours en cours. Un travail de persuasion doit encore être fourni pour avancer. Toutefois, il est vrai que cet accord n'est intervenu qu'il y a un peu plus d'un an.

Cela dit, outre les autres problématiques qui ont été évoquées, c'est un point sur lequel je compte insister dans le cadre des accords interprofessionnels.

Des campagnes fédérales de promotion de la nouvelle réglementation doivent prendre forme rapidement, en étroite collaboration avec les Communautés et le SPF Santé. Une vaste campagne de sensibilisation est en préparation ayant pour thème le risque des assuétudes et la problématique de l'usage de l'alcool sur le lieu de travail.

L'administration de l'Emploi ne dispose pas, à ce stade, de chiffres précis relatifs à la consommation d'alcool sur le lieu de travail mais peut-être que la Santé publique dispose de données.

C'est en tout cas une priorité à traiter.

Il est également prévu dans le plan fédéral pour la prévention de lancer une enquête sur la santé, la sécurité et le bien-être au travail. Tous les cinq ans, l'enquête de Dublin était réalisée mais un des objectifs que je poursuis est d'avoir une enquête récurrente plus

contactpersoon aan te stellen? Wordt dat probleem ten slotte in de comités voor bescherming en preventie op het werk aangesneden?

15.02 **Minister Joëlle Milquet**: Dit is wel degelijk een probleem. De vermindering van de verslaving op het werk is een belangrijk onderdeel van de nationale strategie voor het welzijn en de veiligheid op het werk. In dat perspectief heeft de Nationale Arbeidsraad er zich in het centraal akkoord van 2 februari 2007 toe verbonden een collectieve arbeidsovereenkomst te sluiten teneinde ervoor te zorgen dat elk bedrijf een beleid op dat vlak voert. De minister van Volksgezondheid is ter zake eveneens bevoegd.

De werkzaamheden zijn nog altijd aan de gang, maar dat is een punt waarop ik in het kader van de centrale akkoorden zal aandringen.

Federale promotiecampagnes voor de nieuwe regelgeving moeten snel vorm krijgen in nauwe samenwerking met de gemeenschappen en de FOD Volksgezondheid. Er wordt een omvangrijke bewustmakingscampagne rond het thema verslavingen en alcoholverbruik op de werkvloer uitgewerkt.

De Administratie van de werkgelegenheid beschikt in deze fase niet over precieze gegevens van het alcoholverbruik op de werkvloer.

Om over meer specifiek Belgische cijfers te beschikken, voorziet het federale preventieplan ook in een enquête over gezondheid, veiligheid en welzijn op het werk. De offerteaanvraag zou bij de hervatting van de politieke werkzaamheden worden gerealiseerd, zodat de enquête op 1 januari 2009 van start kan gaan.

spécifique et plus détaillée au niveau belge. C'est d'ailleurs ce qu'ils font en France.

Grâce à cette enquête, on aura une vision plus claire de la consommation d'alcool, de drogues au travail, des fumeurs et de l'organisation des fumeurs et autres. Nous n'avons pas assez de données. L'enquête importante sur la santé et la sécurité au travail que nous allons lancer nous permettra de pallier cette insuffisance.

On préparera l'appel d'offres pour la rentrée politique pour lancer cette enquête dès le 1^{er} janvier 2009. Nous aurons alors une vision plus précise en la matière.

15.03 Valérie Déom (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour l'ensemble de ces informations.

Je constate que c'est une problématique à laquelle vous êtes conscientisée et que vous prenez à bras-le-corps.

Il s'agit d'une compétence partagée avec le ministre de la Santé publique. Dans ce contexte, les réflexions sont-elles aussi intégrées dans le plan Alcool qui est piloté plutôt par la ministre de la Santé? C'est une première sous-question.

Par ailleurs, quand vous dites qu'une politique de prévention va être insérée dans les accords interprofessionnels, a-t-on déjà une idée de la technique qu'on pourrait utiliser? Des pistes sont-elles lancées, comme par exemple les personnes-relais au sein des entreprises, ce que prônent éventuellement les Alcooliques Anonymes?

A-t-on déjà des pistes concrètes de mécanismes de prévention au sein de l'entreprise au-delà des campagnes de prévention et de sensibilisation?

15.04 Joëlle Milquet, ministre: Les services de prévention accomplissent tout un travail et formulent des propositions concrètes d'organisation dans le management: via des règlements de travail, des réunions avec des acteurs de terrain, des informations sur la manière subtile et discrète de prendre en charge des problèmes d'alcool détectés (orientation vers les Alcooliques Anonymes, vers la médecine du travail etc.). On est sensibilisé et informé de ce genre de pratiques. Certains prennent plus le problème à bras-le-corps. Nous comptons encore renforcer tout ce travail de sensibilisation et d'information.

15.05 Valérie Déom (PS): La difficulté dans ce domaine est de considérer que l'alcoolisme est une vraie maladie et que le fait de dévoiler son problème ne doit pas entraîner de conséquences négatives pour l'employé. Sur le lieu de travail, la franchise de l'employé se heurte à la peur d'être sanctionné et l'équilibre n'est pas évident à trouver.

15.06 Joëlle Milquet, ministre: Parfois, c'est aussi l'employeur qui doit oser aborder le problème et le prendre en compte.

15.03 Valérie Déom (PS): Ik stel vast dat u zich bewust bent van de problematiek en dat u deze kordaat aanpakt. U deelt deze bevoegdheid met de minister van Volksgezondheid. Betekent dit dat de bedenkingen in het Nationaal Actieplan Alcohol worden geïntegreerd? Weet men trouwens al op welke manier men dit preventiebeleid in de interprofessionele akkoorden gaat inpassen? Worden er pistes geopend, zoals tussenpersonen in ondernemingen?

15.04 Minister Joëlle Milquet: De preventiediensten formuleren concrete organisatievoorstellen betreffende het management. We zullen die sensibilisatieacties nog opvoeren en de voorlichting verbeteren.

15.05 Valérie Déom (PS): Het probleem is dat alcoholisme niet altijd als een echte ziekte wordt beschouwd. Op het werk zal een werknemer niet zo makkelijk over zijn probleem spreken, uit vrees voor sancties.

15.06 Minister Joëlle Milquet: Soms moet de werkgever dit probleem zelf aankaarten en er de nodige aandacht aan schenken.